

Suisse

Pour une politique de sécurité souveraine et indépendante – Oui à l'initiative populaire sur la neutralité!

par René Roca*



René Roca.
(Photo mad)

La Suisse devrait enfin formuler une politique de sécurité autonome et indépendante. Cela aurait dû être fait depuis longtemps, mais on repousse sans cesse l'échéance. Il est apparemment plus important de s'intégrer de plus en plus à l'OTAN (notamment Sky Shield).

Mandat constitutionnel et complément nécessaire

La Constitution fédérale suisse décrit très clairement les compétences politiques nécessaires à une politique de sécurité réaliste, impliquant un engagement clair en faveur de la neutralité et de l'armée de milice. Le préambule stipule notamment que «le peuple et les cantons suisses, [...] conscients des acquis communs et de leur devoirs d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures», s'accordent sur cette Constitution. L'un de ces acquis est la neutralité. Où est la responsabilité envers les générations futures dans le démantèlement actuel de la neutralité?

Concernant l'armée de milice, la Constitution est claire et nette (art. 58 CF):

«¹ La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice.

² L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population.»

Actuellement, notre armée est absolument incapable de remplir cette mission. Le DDPS est si mal en point que seule la révision de l'*Armée 21* et de toutes les réformes qui ont suivi peut y remédier. Le nouveau chef du DDPS, *Martin Pfister*,

* René Roca est professeur de lycée et titulaire d'un doctorat en histoire. Il a fondé et dirige l'*Institut de recherche sur la démocratie directe* (www.fidd.ch). Il est membre du comité de l'Initiative pour la neutralité.

L'initiative sur la neutralité



aura une tâche herculéenne à accomplir à cet égard.

Les tâches et les compétences de l'Assemblée fédérale sont également énoncées de manière claire et compréhensible pour tous dans la Constitution fédérale (art. 173 CF):

«¹ L'Assemblée fédérale a en outre les tâches et les compétences suivantes:

a. elle prend les mesures nécessaires pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.»

Il en va de même pour le Conseil fédéral (art. 185). La question se pose de savoir pourquoi nos représentants élus, tous «serviteurs du peuple», ne remplissent plus ce mandat constitutionnel clairement défini. Comme tous les pays de l'OTAN, la Suisse est désormais un bon exécutant et vassal des Etats-Unis. En ce sens, notre pays est de plus en plus intégré, d'une part, dans les structures supranationales de l'*Union européenne* (UE) par le biais de l'accord-cadre 2.0 prévu, et d'autre part, dans l'alliance militaire de l'OTAN.

C'est en raison de ce mépris flagrant et persistant de la Constitution fédérale suisse – et pas seulement suite à la guerre en Ukraine – que l'*Initiative sur la neutralité* a été lancée. Elle vise à ancrer clairement la neutralité suisse dans la Constitution, afin de garantir une politique de paix globale et le renforcement des traditions humanitaires (CICR). Le Conseil fédéral, en particu-

lier, a besoin de lignes directrices pour sa politique étrangère, afin de mettre fin à ses tergiversations sans fin et à son silence parfois insupportable. Le nouvel article sur la neutralité suisse ne doit pas rester lettre morte après l'adoption de l'initiative, mais constituer un mandat clair pour le Conseil fédéral et le Parlement!

Après le dépôt de l'initiative l'année dernière, celle-ci fait maintenant l'objet de discussions intensives au sein des commissions des deux Chambres parlementaires. Il est possible qu'un contre-projet direct soit présenté pour supprimer des parties importantes du texte de l'initiative. Le vote pourrait avoir lieu le 8 mars 2026.

La Suisse se livre à des manœuvres de séduction sans fin

Au lieu d'élaborer une stratégie à long terme pour sa sécurité nationale, le *Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports* (DDPS) a chargé 21 personnes de rédiger un rapport en tant que «Commission d'étude sur la politique de sécurité». La plupart des membres de la commission, à l'exception de quelques politiciens alibis, ont été triés sur le volet par le département de *Mme Amherd*, ce qui a conduit à une orientation très unilatérale. Les résultats étaient prévisibles. Le rapport fait des déclarations sans établir le contexte historique nécessaire.

Ainsi, les analyses géopolitiques sont répétées telles que nous les connaissons de nos médias grand public. Par exemple, on peut lire à la page 22 du rapport: «Ce n'est que si l'Occident parvient à rétablir l'intégrité territoriale de l'Ukraine qu'un ordre fondé sur des règles sera maintenu, dans lequel le droit international sera appliqué et les contrevenants seront punis. Sinon, cet ordre restera fragile et l'Europe sera menacée, notamment par la Russie.»

L'«intégrité territoriale» est en soi une bonne chose, mais en Europe un «ordre fondé sur des règles», s'il a jamais existé, n'existe plus depuis la guerre du Kosovo en 1999. Cette guerre de l'OTAN était contraire au droit international, les contrevenants n'ont pas été punis et l'intégrité territoriale de la Serbie n'a toujours pas été rétablie. Les munitions à l'uranium utilisées lors de cette guerre continuent de rayonner et constituent une catastrophe sanitaire. Et c'est ce que les pays de l'OTAN ont appelé une «intervention humanitaire».

La Suisse n'a rien trouvé de mieux à faire que de soutenir avec ses propres soldats jusqu'à au-

jourd'hui le programme insensé de la KFOR. L'affirmation que l'Europe soit menacée par la Russie, comme le dit la citation ci-dessus, est tout simplement absurde, mais déclenche actuellement un réarmement militaire débridé. Le complexe militaro-industriel mondial se frotte les mains. Mais l'armement et la formation de blocs, ainsi qu'une politique d'alliances forcée, mènent inévitablement à la guerre, comme ce fut le cas avant la Première Guerre mondiale. Le quotidien «*Neue Zürcher Zeitung*» réfléchit déjà à une «triple entente moderne» (cf. 10 mars 2025), une guerre d'un genre particulier provenant de l'espace transatlantique.

Le message du Conseil fédéral concernant l'Initiative pour la neutralité est désormais disponible. Comme prévu, il propose de la rejeter. Selon le Conseil fédéral, l'initiative ancrerait une «conception rigide de la neutralité» dans la Constitution et limiterait trop sa propre marge de manœuvre en matière de politique étrangère. Or, c'est précisément ce qui est demandé et qui est très important.

Le Conseil fédéral souhaite conserver sa «flexibilité» dans l'application de la neutralité. Mais on ne peut plus faire confiance à un pays qui gère sa neutralité de manière flexible. Un tel relativisme n'est rien d'autre que du picorage et, comme nous le voyons actuellement, la crédibilité de ce pays s'effrite de manière dramatique.

Un deuxième argument du Conseil fédéral contre l'initiative est qu'il veut continuer à imposer des sanctions contre les Etats belligérants sans accord de l'ONU. Des études montrent clairement que de telles sanctions ne servent à rien (voir la Russie actuelle), qu'elles touchent la population civile innocente et qu'elles empêchent tout dialogue normal pendant une longue période.

La Suisse, architecte d'une nouvelle politique de sécurité européenne

Dans la situation politique mondiale délicate que nous connaissons actuellement, les pays neutres et non alignés ont une grande opportunité de promouvoir la paix et la coopération en tant qu'Etats-nations sûrs d'eux. La neutralité permanente et armée de la Suisse, renforcée par le nouvel article constitutionnel, pourrait, en mettant en place une autodéfense aussi autonome que possible, créer les conditions nécessaires pour entamer le dialogue avec tous et construire une nouvelle architecture de sécurité européenne.

Avec d'autres pays désireux de la paix, la Suisse doit jouer ici un rôle d'architecte. Il convient de rappeler à cet égard le processus de la CSCE, que la Suisse a activement soutenu et qui a finalement mis fin à la guerre froide. Pour les Etats-Unis, la neutralité a toujours été quelque chose d'«immoral». Cela ne doit pas

nous préoccuper davantage. Pendant la Seconde Guerre mondiale et pendant un certain temps après, la Suisse a été une «grande puissance diplomatique». C'est précisément là qu'elle doit intervenir et, grâce à ses bons offices, servir à nouveau la paix de manière cohérente.

(Traduction «Point de vue Suisse»)